

Exemption d'impôt sur le revenu

Les touristes n'ont pas besoin de demander une exemption d'impôt sur le revenu. Tout revenu gagné et payé en Colombie, par exemple des honoraires de consultation, est normalement imposable. Une exemption est nécessaire dans le cas des gens d'affaires étrangers se rendant en Colombie avec un visa d'affaires, qu'ils reçoivent ou non une rémunération d'une source colombienne.

Documents de voyage

Outre un passeport valide, les touristes canadiens doivent se procurer un visa de touriste délivré par un consulat ou une ambassade de la Colombie. Il en va de même des gens d'affaires qui ont seulement l'intention d'étudier le marché et d'établir des contacts. Ceux qui se disposent à prendre des commandes ou à s'engager dans toute autre activité rémunératrice peuvent avoir besoin d'un visa d'affaires. Il leur est conseillé de demander ce visa longtemps à l'avance à un consulat ou à une ambassade de la Colombie. Une personne entrée en Colombie en qualité de touriste ne peut changer de statut, sauf en de très rares cas et avec l'approbation du ministre des Affaires étrangères. Toutefois, un visa d'affaires peut être une source de complications inutiles si l'on souhaite uniquement visiter le pays sans avoir l'intention de s'y faire rémunérer.

Visites et invitations d'affaires

Il est raisonnable de prévoir chaque jour deux à quatre visites d'affaires, selon les circonstances, ainsi qu'un déjeuner. Il faut toutefois tenir compte des retards causés par la circulation ou des discussions prolongées. Beaucoup de gens d'affaires colombiens parlent l'anglais; au besoin, on peut s'assurer les services d'un interprète par l'intermédiaire des grands hôtels ou, en en faisant la demande à l'avance, des services commerciaux de l'ambassade.

Les invitations d'affaires comprennent habituellement le déjeuner, le cocktail ou le dîner à un hôtel ou à un restaurant bien connu; si l'hôte est colombien, il peut aussi s'agir d'un club privé. Lorsqu'on est invité chez un Colombien, il est d'usage d'envoyer des fleurs à l'avance.